Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 6 (1877)

Heft: 9

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

truction publique pour un canton seulement, comment peut-on avoir la prétention d'en créer une pour toute la Suisse, pour cette mosaïque de populations si différentes par leurs mœurs, par leurs traditions, par leurs confessions religieuses, par leurs besoins matériels et moraux? Comment veut-on soumettre à une même règle des écoles urbaines et rurales, des classes industrielles et agricoles, les établissements de Bâle-Ville et l'école de Inden dans le Valais, où, comme disent les campagnards, l'on est forcé d'armer de crampons les pattes des poules pour qu'elles pas glissent pas dans les flots vertigineux de la Dade. Ca que qu'elles ne glissent pas dans les flots vertigineux de la Dada. Ce que l'on pourrait admettre, ce seraient des examens au sortir de l'école, et non pas 4 ou 5 ans après, comme cela a lieu avec nos examens de recrues. On comprendrait alors la véritable cause de l'infériorité de certains cantons: si les résultats des examens de recrues accusent de notables divergences entre cantons, cela provient bien plus de la différence de niveau entre écoles: pendant que dans les villes et dans les contrées industrielles les jeunes gens continuent à s'instruire et à se perfectionner, dans les pays montagneux, ils oublient presque tout ce qu'ils ont appris. Pour s'édifier à ce sujet que l'on examine le tableau des résultats des examens dans les divers districts de Berne et la décision prise par la conférence des instituteurs du district de Wohlen.

Mais nous reviendrons sur ce point.

CHRONIQUE.

FRIBOURG. — L'Ecole normale d'Hauterive vient de clôturer ses cours. Elle a été fréquentée par 70 élèves, tous, à l'exception de deux, originaire du canton de Fribourg. La rentrée est fixée au mardi 9 octobre, à 9 heures du matin, jour d'examen pour les nouveaux élèves. Pour être admis à l'école, les aspirants âgés de 15 ans au moins, devront subir un examen satisfaisant sur les matières renfermées dans le programme particulier d'admis-

Ils devront s'annoncer au Directeur de l'Ecole, à Hauterive, ou au Secrétaire de la direction de l'Instruction publique, et exhiber un certificat d'origine et un témoignage de bonne conduite.

- Le Collége St-Michel a été fréquenté pendant l'année scolaire 1876-1877 par 220 élèves. De ce nombre, 70 étrangers au canton.

A la fin des cours, l'établissement comptait 195 élèves répartis comme suit:

97 élèves dont les classes littéraires françaises;

25 dans les classes littéraires allemandes;

48 dans les cours industriels;

25 dans les cours supérieurs.

La rentrée des classes est fixée au 2 octobre.

— Le Conseil d'Etat a appelé comme professeur à la section allemande du collége St-Michel M. Reydi, Rd chanoine à Notre-Dame, et M. Vieli, professeur, à Schwytz.

— Nous avons, en outre, sous les yeux le catalogue de l'Ecole secondaire de la Gruyère, placée depuis un an sous l'habile direction de M. Progin. Elle a été fréquentée pendant l'année scolaire 1876-77 par 35 élèves répartis en deux cours. La rentrée est fixée au 1er octobre.

VALAIS. — Voici les noms des élèves de nos écoles normales françaises aspirants-instituteurs qui, ensuite des examens de clô-

ture du mois de juin dernier, ont reçu le brevet provisoire.

Elèves-instituteurs: MM. Deléglise, Pierre, de Bagnes; Peter, Joachim, d'Ayez; Vaudan, Maurice, de Chamoson; Masserez, Pierre, de Venthône; Gillioz, Ignace, de St-Léonard; Perruchoud, Casimir, de Chalais; Dussex, Antoine, de Vex; Sauthier Louis, de Charrat; Délèze, Jean-Pierre, de Haute-Nendaz; Mottet, François, d'Evionnaz.

Elèves-institutrices: MMelles Kraus, Henriette, de Sion; Frossard, Augustine, de Bourg de St-Pierre; Pellaud, Honorine, de Bovernier; Terrettaz, Henriette, de Volléges; Baillifard, Céline, de Bagnes; Moulin, Louise, de Volléges; Riand, Catherine, d'Ayent.

Deux brevets temporaires, soit de 4 ans, ont en outre été délivrés à MM. Joseph Maye, de Chamoson et Joseph Richard, de

Mex.

SCHWYTZ. — L'Ecole normale de Rickenbach a eu ses examens de clôture les 21 et 22 août.

M. l'abbé Marthi, directeur de l'Ecole, enseigne l'instruction religieuse, la pédagogie, la langue française et les sciences naturelles.

M. le professeur Goldiger est chargé de l'enseignement de la langue maternelle, des mathématiques.

M. Waser, de l'histoire suisse, de la géographie, de l'histoire

générale.

C'est M. Landolt qui est professeur de musique.

L'école est divisée en trois cours; le premier compte 35 élèves, dont deux fribourgeois; le second 11 élèves, dont un fribourgeois; le troisième cours, 19 élèves, parmi lesquels un ressortissant fribourgeois.

AVIS.

Les abonnés et les sociétaires qui n'auraient pas reçus leur carte de légitimation donnant droit au rabais sur les chemins de fer de la Suisse Occidentale, Bulle-Romont, du Simplon et Berne-Lucerne sont priés de la réclamer à M. Blanc-Dupont à Fribourg.